



DEPARTEMENT
DE LA
VIENNE



A1304390
08/11/2013

Direction Générale Adjointe
des Infrastructures

Direction de l'Urbanisme, du Logement
et des Nouvelles Technologies

Poitiers, le 4 NOV. 2013

Monsieur J-L. SILICANI
Président de L'ARCEP
7 Square Max Hymans
75730 PARIS Cedex 15

	DEST	COPIE
PR		X
COLL		
DG		X
DGA		
RCS		
DRAF		
DAJ		
DAEI		
DME		
DSC		
DAEP		
COM		
DFC	X	
DAP		

Monsieur le Président,

Pour faire suite à la consultation publique sur le projet de décision de l'ARCEP modifiant la liste des communes des zones très denses établie par la décision de l'ARCEP n°2009-1106 du 22 décembre 2009, je tenais à vous faire part de notre approbation quant à l'intégration de Poitiers en zone très dense.

En effet, le Département de la Vienne est maître d'ouvrage du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique et à ce titre doit s'assurer du déploiement des réseaux en zone de déploiement privé.

La modification envisagée est, semble-t-il, de nature à pérenniser les investissements effectués par l'opérateur Orange avant régulation et ainsi débloquent une situation qui devenait préjudiciable à l'aménagement numérique de notre territoire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Claude BERTAUD
Président du Conseil Général de la Vienne